

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU

SÉANCE DU 10 AVRIL 2018

<p><u>DATE DE CONVOCATION</u> 05 avril 2018</p>	<p>L'an deux mil dix-huit, le 10 avril, à 18h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Brigitte GODFROY, Maire.</p>
<p><u>DATE D’AFFICHAGE</u> 05 avril 2018</p>	<p>Etaient présents : Mrs LE DRUILLENNEC, LISOTTI, GOUZOUGUEN, LE MOIGNE, LE FAUCHEUR, BOUDEHENT, L'HEVEDER, LE JEAN</p>
<p><u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u></p> <p>EN EXERCICE : 19</p> <p>PRESENTS : 15</p> <p>PROCURATIONS : 2</p> <p>VOTANTS : 17</p>	<p>Mmes LE MASSON, LE GRAND, LE ROY, ADAM, POIX, LE GALLIC-BODROS</p> <p>Etaient absents : Mr BOUETTE, Mmes DANTEC, MOISAN, DANIEL</p> <p>Procurations : Mr BOUETTE à Mme GODFROY, Mme DANIEL à Mme POIX</p> <p>Secrétaire : Mme LE GALLIC-BODROS</p>

30-04-18 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Les services préfectoraux ont notifié à la mairie l'état des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018.

Il en ressort les éléments suivants :

	Bases d'imposition effectives 2017	Taux d'imposition communaux 2017	Bases d'imposition prévisionnelles 2018	Produits à taux constants
Taxe d'habitation	1 496 336€	18,54%	1 530 000€	283 662€
Taxe foncière- Bâti	1 108 888€	27,19%	1 161 000€	315 676€
Taxe foncière- Non bâti	183 104€	101,48%	185 300€	188 042€
				787 380€

Sur proposition de la Commission des Finances réunie le 05 avril, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (pour : 15)

- **VOTE**, pour 2018, des taux d'imposition communaux identiques à ceux en vigueur en 2017.

31-04-18 – PARK SALADENN – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

► Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur et accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

► Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières et justifiées,

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives aux journées complémentaires ;

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (pour : 15):

➤ **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par Monsieur le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

32-04-18 – BUDGET ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

► Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur et accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

► Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières et justifiées

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives aux journées complémentaires ;

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (pour : 15):

➤ **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par Monsieur le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

33-04-18 – BUDGET EAU – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

- ▶ Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur et accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- ▶ Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières et justifiées

- 1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives aux journées complémentaires ;
- 2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (pour : 15):

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par Monsieur le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

34-04-18 – BUDGET COMMUNE – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

- ▶ Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur et accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- ▶ Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières et justifiées

- 1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives aux journées complémentaires ;
- 2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (pour : 15):

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par Monsieur le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

35-04-18 – PARK SALADENN – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Après avoir approuvé le compte de gestion de l'exercice 2017,

Réuni sous la présidence de Mr LISOTTI Jean-Claude, Adjoint au Maire, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par Mme Brigitte GODFROY, Maire,
Après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Considérant, que les résultats du compte administratif de l'exercice 2017, sont conformes aux résultats du compte de gestion établi par le Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (pour : 13):

1° **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

COMPTE ADMINISTRATIF						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	189 066,14€			26 467,54€	189 066,14€	26 467,54€
Opérations de l'exercice	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
TOTAUX	189 066,14€	0,00€	0,00€	26 467,54€	189 066,14€	26 467,54€
Résultats de clôture	189 066,14€			26 467,54€	162 598,60€	
Restes à réaliser	0,00€	0,00€			0,00€	0,00€
TOTAUX CUMULES	189 066,14€	0,00€	0,00€	26 467,54€	162 598,60€	0,00€
RESULTATS DEFINITIFS	189 066,14€	0,00€	0,00€	26 467,54€	162 598,60€	0,00€

2° **CONSTATE**, pour la comptabilité sus-citée, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

4° **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

36-04-18 – BUDGET ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Après avoir approuvé le compte de gestion de l'exercice 2017,

Réuni sous la présidence de Mr LISOTTI Jean-Claude, Adjoint au Maire, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par Mme Brigitte GODFROY, Maire,
Après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Considérant, que les résultats du compte administratif de l'exercice 2017, sont conformes aux résultats du compte de gestion établi par le Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (arrivée de F. LE GRAND à 18h20 donc 16 votants, pour : 14):

1° **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (montants corrigés) :

COMPTE ADMINISTRATIF						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		44 153,74		71 815,33		115 969,04
Opérations de l'exercice	175 897,17	201 608,05	117 547,86	145 590,53	293 445,03	347 198,58
TOTAUX	175 897,17	245 761,79	117 547,86	217 405,86	293 445,03	463 167,62
Résultats de clôture		69 864,62		99 858,00		169 722,62
Restes à réaliser	107 400,00	34 000,00			107 400,00	34 000,00
TOTAUX CUMULES	107 400,00	103 864,62		99 858,00	107 400,00	203 722,62
RESULTATS DEFINITIFS	3 535,38			99 858,00		96 322,62

2° **CONSTATER**, pour la comptabilité sus-citée, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser.

4° **VOTER ET ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

37-04-18 – BUDGET EAU – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Après avoir approuvé le compte de gestion de l'exercice 2017,

Réuni sous la présidence de Mr LISOTTI Jean-Claude, Adjoint au Maire, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par Mme Brigitte GODFROY, Maire,
Après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Considérant, que les résultats du compte administratif de l'exercice 2017, sont conformes aux résultats du compte de gestion établi par le Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (pour : 14)

1° **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (montants corrigés) :

COMPTE ADMINISTRATIF						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		155 670,24		143 702,53		299 372,77
Opérations de l'exercice	247 311,81	203 833,23	492 081,29	539 536,72	739 393,10	743 369,95
TOTAUX	247 311,81	359 503,47	492 081,29	683 239,25	739 393,10	1 042 742,72
Résultats de clôture		112 191,66		191 157,96		303 349,62
Restes à réaliser	146 500,00	84 500,00			146 500,00	84 500,00
TOTAUX CUMULES	146 500,00	196 691,66		191 157,96	146 500,00	387 849,62
RESULTATS DEFINITIFS		50 191,66		191 157,96		241 349,62

2° **CONSTATE**, pour la comptabilité sus-citée, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

4° **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

38-04-18 – BUDGET COMMUNE – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Après avoir approuvé le compte de gestion de l'exercice 2017,

Réuni sous la présidence de Mr LISOTTI Jean-Claude, Adjoint au Maire, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par Mme Brigitte GODFROY, Maire,
Après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Considérant, que les résultats du compte administratif de l'exercice 2017, sont conformes aux résultats du compte de gestion établi par le Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (pour : 14) :

1° **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

COMPTE ADMINISTRATIF						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	257 060,35			221 464,41	257 060,35	221 464,41
Opérations de l'exercice	1 651 630,01	1 236 584,72	2 058 925,10	2 334 748,54	3 710 555,11	3 571 333,26
TOTAUX	1 908 690,36	1 236 584,72	2 058 925,10	2 556 212,95	3 967 615,46	3 792 797,67
Résultats de clôture	672 105,64			497 287,85	672 105,64	497 287,85
Restes à réaliser	2 135 375,24	1 931 013,24			2 135 375,24	1 931 013,24
TOTAUX CUMULES	2 807 480,88	1 931 013,24		497 287,85	2 807 480,88	2 428 301,09
RESULTATS DEFINITIFS	876 467,64			497 287,85	379 179,79	

2° **CONSTATE**, pour la comptabilité sus-citée, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

4° **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

39-04-18 – VOTE DU BUDGET 2018 LOTISSEMENT PARK SALADENN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (pour : 16) :

→ **VOTE** le budget primitif 2018, proposé par la Commission des Finances réunie le 05 avril, et arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : **245 531,68 €**
- Recettes : **245 531,68 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses : **378 130,28 €**
- Recettes : **378 130,28 €**

40-04-18 – BUDGET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, ce jour,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de **28 042,67 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (pour : 16) :

- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 voté le 10/04/2017	
<u>Résultat de fonctionnement N-1</u>	
<u>A Résultat de l'exercice.</u>	28 042,67 €
Excédent :	
<u>B Résultats antérieurs reportés.</u>	
Ligne 002 du compte administratif N- 1	71 815,33 €
Excédent :	
<i>Résultat à affecter</i>	
C = A+ B (hors restes à réaliser)	+ 99 858,00 €
(Si c'est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous).	
<u>Investissement.</u>	
<u>D -Solde d'exécution N-1 .</u>	+ 69 864,62 €
(précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	
<u>E -Solde des restes à réaliser d'investissement N-1.</u>	
- D'où Besoin de Financement ou Excédent de Financement	- 73 400,00 €
EXCEDENT DE FINANCEMENT = F= D + E	- 3 535,38 €
REPRISE = C= G + H	99 858,00 €
G- Affectation en réserves R 1068 en investissement	3 535,38 €
G = au moins la couverture du besoin de financement (F)	
H report en fonctionnement, R 002	96 322,62 €
Besoin de financement complémentaire	
DEFICIT REPORTE :- D 002	

41-04-18 – VOTE DU BUDGET 2018 SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (arrivée de M. LE FAUCHEUR à 19h00 donc 17 votants, pour : 17) :

→ **VOTE** le budget primitif 2018, proposé par la Commission des Finances réunie le 05 avril, et arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : **244 049,03 €**
- Recettes : **244 049,03 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses : **274 768,11 €**
- Recettes : **274 768,11 €**

42-04-18 – BUDGET EAU – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, ce jour, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de **47 455,43 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (pour : 17) :

- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 voté le 10/04/2018	
<u>Résultat de fonctionnement N-1</u>	
<u>A Résultat de l'exercice.</u> Excédent :	47 455,43 €
<u>B Résultats antérieurs reportés.</u> Ligne 002 du compte administratif N- 1 Excédent :	143 702,53 €
<i>Résultat à affecter</i> C = A+ B (hors restes à réaliser) (Si c'est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous).	+ 191 157,96 €
<u>Investissement.</u>	
<u>D -Solde d'exécution N-1 :</u> (précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	+ 112 191,66 €
<u>E -Solde des restes à réaliser d'investissement N-1.</u> - D'où Besoin de Financement ou Excédent de Financement	- 62 000,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT = F= D + E	50 191,66 €
REPRISE = C= G + H	191 157,96 €
G- Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au moins la couverture du besoin de financement (F)	0,00 €
H report en fonctionnement, R 002	191 157,96 €
Besoin de financement complémentaire	
DEFICIT REPORTE :- D 002	

43-04-18 – VOTE DU BUDGET 2018 SERVICE D’EAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité (pour : 17) :

→ **VOTE** le budget primitif 2018, proposé par la Commission des Finances réunie le 05 avril, et arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : **709 189,60 €**
- Recettes : **709 189,60 €**

SECTION D’INVESTISSEMENT :

- Dépenses : **449 461,92 €**
- Recettes : **449 461,92 €**

44-04-18 – BUDGET COMMUNE – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l’exercice 2017, ce jour, Statuant sur l’affectation du résultat d’exploitation de l’exercice 2017,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d’exploitation de **275 828,44 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité (pour : 17) :

- **DECIDE** d’affecter le résultat d’exploitation comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 voté le 10/04/2018	
<u>Résultat de fonctionnement N-1</u>	

<u>A Résultat de l'exercice.</u> Excédent :	275 823,44 €
<u>B Résultats antérieurs reportés.</u> Ligne 002 du compte administratif N- 1 Excédent :	221 464,41 €
Résultat à affecter C = A+ B (hors restes à réaliser) (Si c'est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous).	+ 497 287,85 €
<u>Investissement.</u> D -Solde d'exécution N-1 . (précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	- 672 105,64 €
<u>E -Solde des restes à réaliser d'investissement N-1.</u> - D'où Besoin de Financement ou Excédent de Financement	- 204 362,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT = F= D + E	- 876 467,64 €
REPRISE = C= G + H	497 287,85 €
G- Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au moins la couverture du besoin de financement (F)	497 287,85 €
H report en fonctionnement, R 002	0,00 €
Besoin de financement complémentaire	
DEFICIT REPORTE :- D 002	- 379 179,79 €

45-04-18 – VOTE DU BUDGET 2018 COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

→ **VOTE** le budget primitif 2018, proposé par la Commission des Finances réunie le 05 avril, et arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : pour : 16 ; contre : 0 ; abstention : 1

- Dépenses : **2 606 181,05 €**
- Recettes : **2 606 181,05 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT : pour : 13 ; contre : 0 ; abstention : 4

- Dépenses : **4 018 440,22 €**
- Recettes : **4 018 440,22 €**